Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-200059244-20251205-2025_D82-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2025

Date de convocation : 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, M. FRANCOIS Patrice, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. GUILLEMET Jacques, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, Mme LE NEDIC Jeanne, Mme ROBIC Fabienne, M. SAMY Hugues

Absents ayant donné procuration :
M. DOLO Jean-Noël à M. JEGOUX Christian
M. ONNO Jean-Marc à M. CADORET Philippe

Absents :
Mme BELLEC Aurélie
Mme HUMEAU Pauline
M. KERVARREC Stéphane
M. LE MOING Christophe
Mme LEVINÉ Christelle
Mme PERRON Delphine
Mme RIO Sophie

nombre de conseillers en exercice	**24**
nombre de présents	15
nombre d'absents	9
nombre de votants	17
procurations	2
Quorum	**13**

Secrétaire de séance : Mme AMIOT-BOTUHA Carole

****

2025-D82 - Réorganisation des services municipaux et nouveaux horaires

Mme LE NEDIC annonce que depuis la création de la commune en 2016, les services municipaux n'ont cessé d'évoluer progressivement (communication, service enfance...). De plus, de nouveaux besoins d'approfondissement dans certains domaines semblent nécessaire.

Il est apparu, que l'organisation des services devait être travaillée, afin d'apporter de la cohérence. En effet, le secrétariat du service Enfance est assurée par un agent d'accueil,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-200059244-20251205-2025_D82-DE

la gestion comptable par un autre agent d'accueil de plus, la population exprime son besoin d'avoir un accueil en urbanisme...

Depuis le mois d'avril, un groupe de travail a été constitué spécifiquement pour cette mission. Il s'est réuni régulièrement afin de remettre à plat toutes les missions exercées sur la commune, et exprimer les nouveaux besoins.

Des sondages de fréquentation ont été réalisés, ainsi que des entretiens avec chaque agent : Accueils de mairie, médiathèques, agence postale et service administratif.

L'ensemble de ce travail a permis d'élaborer un nouveau schéma organisationnel, tout en maintenant le nombre d'agents en place.

Les horaires des services ont été également été revus, afin de pouvoir libérer les agents pour la réalisation de tâches complémentaires. Les horaires proposés sont les suivants :

MAIRIE DE NAIZIN		
	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	
Mardi	9h00 - 12h00	Fermé
Mercredi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Jeudi	Fermé	13h30 - 17h30
Vendredi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Samedi	9h00 - 12h00	Fermé

MAIRIE DE MOUSTOIR-REMUNGOL		
	Matin	Après midi
Lundi	9h00 - 12h00	Fermé
Mardi	9h00 - 12h00	Fermé
Mercredi	Fermé	
Jeudi	9h00 - 12h00	Fermé
Vendredi	9h00 - 12h00	Fermé
Samedi	Fermé	

MAIRIE DE REMUNGOL		
	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	13h30 - 17h30
Mardi	Fermé	13h30 - 17h30
Mercredi	Fermé	
Jeudi	Fermé	13h30 - 17h30
Vendredi	Fermé	13h30 - 17h30
Samedi	Fermé	

AGENCE POSTALE		
	Matin	Après midi
Lundi	9h00 - 12h00	Fermé
Mardi	Fermé	15h30 - 17h30
Mercredi	Fermé	
Jeudi	Fermé	15h30 - 17h30
Vendredi	9h00 - 12h00	Fermé
Samedi	9h00 - 12h00	Fermé

Suite à une présentation individuelle, chaque agent a pu se positionner sur le poste de son choix.

Une phase de transition est programmée sur le 1er semestre, afin que chacun puisse intégrer ses missions après une période de transmission par son collègue. Les nouveaux horaires proposés seront mis en place à partir du 1er janvier 2026 (hormis pour l'agence postale qui est actuellement en horaire réduit, en raison de l'arrêt maladie de l'agent).

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-200059244-20251205-2025_D82-DE

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De valider la réorganisation des services proposée ci-dessus ;
- De valider les nouveaux horaires des mairies et de l'agence postale à partir du 1er janvier 2026.

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	1

Mme AMIOT-BOTUHA

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 12/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Carole AMIOT-BOTUHA

Le Maire,
Gérard CORRIGNAN

